

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 4 du 26 janvier 2017

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

portant sur la fixation du taux d'avancement d'échelon au choix des personnels à statut ouvrier et fixant les modalités de reclassement consécutives à la création du 9e échelon.

Du 30 décembre 2016

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.

ARRÊTÉ portant sur la fixation du taux d'avancement d'échelon au choix des personnels à statut ouvrier et fixant les modalités de reclassement consécutives à la création du 9e échelon.

Du 30 décembre 2016

NOR D E F H 1 6 3 8 2 4 1 A

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 254-0.1.4

Référence de publication : JO n° 9 du 11 janvier 2017, texte n° 24; signalé au BOC n° 4/2017.

JO n° 9 du 11 janvier 2017, texte n° 24